



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 69 - MAI 2011**

# SOMMAIRE

## Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

### Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Arrêté N °2011123-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de compétences exercées par le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence', de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur .....	1
Décision - Décision portant subdélégation de signature du responsable de l'unité territoriale des bouches du rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région PACA aux inspecteurs du Travail en matière de relations collectives de travail .....	5

## Le préfet des Bouches- du- Rhône

### Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté N °2011123-0001 - Arrêté fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Bouches- du- Rhône .....	9
Arrêté N °2011123-0002 - Agrément du CFPPA pour les formations SSIAP .....	14

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2011117-0009 - ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A L'ALIMENTATION HTA SOUTERRAINE DU POSTE ZÉMANHOF À CRÉER AVEC DESSERTE BT DE 3 TV, ZAC SAUMATY SÉON AVENUE DU DOCTEUR ZÉMANHOF, 16EME ARRONDISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE .....	17
--	----

### Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels

Arrêté N °2011094-0013 - Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant modification de changement de l'état civil de Stéphanie TACHON IBRAM Greffière .....	22
Arrêté N °2011094-0014 - Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature pour la 5ème Chambre à Colette DEL TRENTO Marie- France BONCET Christine CROCE Alain BENOIST et Julie FAIRIER .....	24
Arrêté N °2011094-0015 - Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature pour la 6ème Chambre à Stéphanie TACHON IBRAM Alain BENOIST Julie FAIRIER Marie- France BONCET et Christine CROCE .....	26
Arrêté N °2011097-0070 - Arrêté du 7 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature pour la 4ème Chambre à Ginette RIGAUD Marie- Noëlle DEGLI ESPOSTI et Marie- Josée BALDANZA .....	28
Arrêté N °2011097-0071 - Arrêté du 7 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature pour la 7ème Chambre à Isabelle ALCALA Danielle SIBILLE et Valérie FESQUET .....	30

Arrêté N °2011117-0008 - Arrêté du 27 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature à Alain GIACOBBI Abdelaziz AHRARAD et Sylviane AZNAR	.....	32
Arrêté N °2011119-0008 - Arrêté du 29 avril 2011 du Tribunal Administratif de MARSEILLE portant délégation de signature à Alain CAMOLLI Cécile JAUBERT et Daniel CREMIEUX	.....	34

### **Les autres Directions Régionales**

#### **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Autre - Délégation de signature Recette des Finances d'Aix en Provence	.....	36
Autre - Délégations de signature CHORUS- CSP	.....	38



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011123-0003

signé par Pour le Préfet, le Directeur Régional Adjoint Responsable de l' Unité Territoriale  
des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l' Emploi  
le 03 Mai 2011

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône

Arrêté portant subdélégation de signature en  
matière de compétences exercées par le  
Préfet de la Région Provence Alpes Côte  
d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône le  
responsable de l'Unité Territoriale des  
Bouches du Rhône de la Direction Régionale  
des Entreprises, de la Concurrence", de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Provence Alpes Côte d'Azur

Arrêté n°2011123-0003 - 03/05/2011





**PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**DIRECCTE PACA  
UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté**  
**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**en matière de compétences exercées par le Préfet de la Région Provence Alpes  
Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône**  
**Le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la Direction Régionale  
des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Provence Alpes Côte d'Azur**

Vu le décret N° 2004 -374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret N° 2008 -158 du 22 février 2008 et le décret N° 2010 -146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret du 7 octobre 2010 portant nomination de M. Hugues PARANT, en qualité de préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense sud, Préfet des Bouches du Rhône ;

Vu le décret N° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu les arrêtés en date des 13 janvier 2010 et 1<sup>er</sup> juin 2010 portant nomination du responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône, M. Jean Pierre BOUILHOL, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté N° 2010-307-37 du 3 novembre 2010 du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône portant délégation de signature pour ce qui relève des attributions et compétences du Préfet du Département à M. Jean Pierre BOUILHOL, responsable de l'unité territoriale des Bouches du Rhône de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'article 2 de l'arrêté précité ;

**A R R E T E**

**Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement , délégation de signature est donnée pour signer en son nom tous les actes, courriers et décisions pris dans le cadre des compétences et attributions exercées par le préfet de département dans l'exercice des missions de ladite unité territoriale à :

■ Monsieur Patrick BONELLO	Directeur du Travail
■ Madame Marie Christine OUSSEDIK	Directrice du Travail
■ Monsieur Vincent TIANO	Directeur du Travail
■ Madame Géraldine DANIEL	Directrice Adjointe du Travail
■ Madame Pascale ROBERDEAU	Directrice Adjointe du Travail
■ Monsieur Alain FAYOL	Directeur Adjoint du Travail
■ Monsieur Bruno PALAORO	Directeur adjoint du Travail
■ Madame Michèle BERNARD	Directrice Adjointe du Travail
■ Madame Dominique GUYOT	Directrice Adjointe du Travail
■ Monsieur Alexandre CUENCA	Directeur Adjoint du Travail
■ Madame Jeannine MAWIT	Attachée d'administration des Affaires Sociales
■ Madame Florence ARNOLDY	Attachée d'administration des Affaires Sociales
■ Madame Isabelle LEBRETON	Inspecteur du Travail
■ Madame Sabira PERRAUD	Agent contractuel

**Article 2 :**

La délégation de signature est donnée également à :

**Madame Brigitte PALMA**, Contrôleur du Travail,

- pour les décisions relevant des articles R. 338-6 et R. 338-7 du Code de l'Education, relatifs à la délivrance des certificats de compétences professionnelles composant les titres professionnels et les certificats complémentaires qui s'y rapportent ainsi qu'à la composition des jurys du titre professionnel et des certificats complémentaires,
- pour les décisions relevant des Articles L. 6224-1 à L. 6224-5 du Code du Travail relatifs à l'enregistrement des contrats d'apprentissage et au contrôle de la validité de cet enregistrement ;

**Madame Jocelyne ARNOULT**, Contrôleur du Travail, pour les décisions relevant des articles L. 5212-9 et L. 5213-11 et R. 5213-40 à R. 5213-50 du code du travail, relatifs à la reconnaissance de la lourdeur du handicap pour la modulation de la contribution annuelle due au fonds de développement de l'insertion professionnelle des handicapés et pour l'attribution de l'aide à l'emploi des travailleurs handicapés.

**Article 3 :** La décision n° 2010046-0005 du 15 février 2011 est abrogée.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 3 mai 2011  
Le Responsable de l'Unité Territoriale des  
Bouches du Rhône de la DIRECCTE PACA

**Jean-Pierre BOUILHOL**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011111-0004

signé par Pour le Préfet, le Directeur Régional Adjoint Responsable de l' Unité Territoriale des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l' Emploi  
le 21 Avril 2011

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône

Décision portant subdélégation de signature du responsable de l'unité territoriale des bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région PACA aux inspecteurs du Travail en matière de relations collectives de travail





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône  
de la DIRECCTE de Provence-Alpes Côte d'Azur**

**DECISION  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

**du Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région P.A.C.A aux Inspecteurs du Travail en matière de relations collectives de travail**

VU le Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU la décision n° 2010-512 du 29 octobre 2010 du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur portant délégation de signature à M. Jean-Pierre BOUILHOL, directeur régional adjoint, pour ce qui relève de tous les actes et décisions pris dans le cadre des compétences qui lui étaient anciennement dévolues en tant que Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Bouches-du-Rhône, par les dispositions en vigueur du Code du travail et autres textes non codifiés, à l'exception des mises en demeure prévues à l'article L. 4721-1 du Code du travail ;

VU la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur en date du 25 octobre 2010 relative à la délimitation géographique des sections d'inspection du travail ;

VU la décision relative à l'organisation des sections d'inspection du travail et de l'intérim des inspecteurs du travail dans les Bouches-du-Rhône en date du 19 janvier 2011 ;

VU les dispositions des articles L. 2324-13 et R. 2314-6 du Code du travail relatifs à la répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories dans la procédure d'élection des délégués du personnel ;

VU les dispositions des articles L. 2324-13 et R. 2324-3 du Code du travail relatifs à la répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories dans la procédure d'élection au comité d'entreprise ;

## DECIDE

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à

Monsieur l'inspecteur du travail, de la 1<sup>ère</sup> section : Max NICOLAÏDES

Monsieur l'inspecteur du travail de la 2<sup>ème</sup> section : Brice BRUNIER

Monsieur l'inspecteur du travail de la 3<sup>ème</sup> section : Stanislas MARCELJA

Madame l'inspectrice du travail de la 4<sup>ème</sup> section : Véronique GRAS

Madame l'inspectrice du travail de la 5<sup>ème</sup> section : Jacqueline MICHEL

Madame l'inspectrice du travail de la 6<sup>ème</sup> section : Sophie GIANG

Monsieur l'inspecteur du travail de la 7<sup>ème</sup> section : Ivan FRANCOIS

Monsieur l'inspecteur du travail de la 8<sup>ème</sup> section (section Maritimo-Portuaire) :  
Marie GUILLEMOT

Monsieur l'inspecteur du travail de la 9<sup>ème</sup> section : Bruno SUTRA

Madame l'inspectrice du travail de la 10<sup>ème</sup> section : Catheline SARRAUTE

Madame l'inspectrice du travail de la 11<sup>ème</sup> section : Viviane LE ROLLAND

Monsieur l'inspecteur du travail de la 12<sup>ème</sup> section : Roland MIGLIORE

Madame l'inspectrice du travail de la 13<sup>ème</sup> section : Delphine FERRIAUD

Monsieur l'inspecteur du travail de la 14<sup>ème</sup> section : Régis GAUBERT

Madame l'inspectrice du travail de la 15<sup>ème</sup> section : Fatima GILLANT

Madame l'inspectrice du travail de la 16<sup>ème</sup> section : Corinne HUET

Madame l'inspectrice du travail de la 17<sup>ème</sup> section : Aline MOLLA

Madame l'inspectrice du travail de la 18<sup>ème</sup> section : Cécile FATTI

Monsieur l'inspecteur du travail de la 19<sup>ème</sup> section : Rémi MAGAUD

Madame l'inspectrice du travail de la 20<sup>ème</sup> section : Hélène BEAUCARDET

Madame l'inspectrice du travail de la 21<sup>ème</sup> section (section agricole) : Kristen TAUPIN

Monsieur le directeur adjoint du Groupe de Contrôle Départemental : Bruno PALAORO

Madame l'inspectrice du travail du Groupe de Contrôle Départemental : Julie PINEAU

Madame l'inspectrice du travail du Groupe de Contrôle Départemental : Ouarda ZITOUNI

Madame l'inspectrice du travail du Groupe de Contrôle Départemental : Stéphane TALLINAUD

Monsieur l'inspecteur du travail du Groupe de Contrôle Départemental : Khalil EL-BASRI ;

A l'effet de signer, au nom du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région P.A.C.A., les décisions relevant des domaines suivants pour lesquelles le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône a reçu délégation du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région P.A.C.A :

- La répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories autant dans la procédure d'élection des délégués du personnel que du comité d'entreprise ;

**Article 2** : La décision du 07 mars 2011 est abrogée à compter de la prise d'effet de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A Marseille, le 21 avril 2011

Le Responsable de l'Unité Territoriale des  
Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE  
PACA

Jean-Pierre BOUILHOL



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011123-0001

signé par Le Préfet  
le 03 Mai 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale de la Protection des Populations  
Pôle Coordination de la Prévention et Planification des Risques

Arrêté fixant la composition du conseil  
d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours des Bouches- du-  
Rhône

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**CABINET**

**ARRETE N°2011/162 DU 3 MAI 2011  
FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

-----

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008147-1 du 26 mai 2008 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône ;

VU la délibération du conseil général des Bouches-du-Rhône du 31 mars 2011 portant élection de Monsieur Jean-Noël GUERINI, à la présidence du conseil général des Bouches-du-Rhône ;

VU la délibération du conseil général des Bouches-du-Rhône du 14 avril 2011 relative à l'élection des représentants du département au conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 19 avril 2011 de Monsieur le président du conseil général des Bouches-du-Rhône, portant désignation de Monsieur Jean-Pierre MAGGI, conseiller général et représentant du département au conseil d'administration du SDIS 13, comme président du conseil d'administration du SDIS 13 ;

VU la circulaire n° NOR : IOCE110487 en date du 15 février 2011 de Monsieur le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration relative au renouvellement des représentants du conseil général au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

**SUR PROPOSITION** du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

L'arrêté préfectoral n° 2008147-1 du 26 mai 2008 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône est composé ainsi qu'il suit :

**I/ REPRESENTANTS DES COMMUNES NON MEMBRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE COMPETENTS EN MATIERE DE GESTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
<b>1°/ M. AICARDI</b> Gilles <i>Maire de Cuges-les-Pins</i>	<b>1°/ M. BASTIDE</b> Bernard <i>Adjoint au Maire de Gardanne</i>
<b>2°/ Mme MAUREL-CHORDI</b> Suzanne <i>Maire de Gréasque</i>	<b>2°/ M. BOYER</b> Michel <i>Maire de Simiane-Collongue</i>
<b>3°/ M. MESNARD</b> Yves <i>Maire de Roquevaire</i>	<b>3°/ M. CIOT</b> Jean-David <i>Maire du Puy-Sainte-Réparate</i>
<b>4°/ M. SUSINI</b> Jules <i>Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence</i>	<b>4°/ M. PAOLI</b> Stéphane <i>Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence</i>
<b>5°/ Mme LONG</b> Danielle <i>Maire de Peyrolles</i>	<b>5°/ M. BOULAN</b> Michel <i>Maire de Châteauneuf-le-Rouge</i>
<b>6°/ M. MARTIN-TEISSEIRE</b> Jean-Marc <i>Maire de Verquières</i>	<b>6°/ M. VOULAND</b> Gérard <i>Maire de Cabannes</i>

**II/ REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE COMPETENTS EN MATIERE DE GESTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
<b>1°/ M. DARROUZES</b> Roland <i>Maire de Lamanon, C.A Agglopôle</i>	<b>1°/ M. ROSSO</b> Georges <i>Maire du Rove, C.U. de M.P.M</i>
<b>2°/ M. BORE</b> Patrick <i>Maire de La Ciotat, C.U. de M.P.M</i>	<b>2°/ M. GIBERTI</b> Roland <i>Maire de Gémenos, C.U. de M.P.M</i>

**III/ REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT ELUS PAR LE CONSEIL GENERAL**

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
<b>M. GUERINI</b> Jean-Noël, <i>canton des Grands Carmes</i>	<b>M. WEYGAND</b> Félix, <i>canton de La Rose</i>
<b>M. MAGGI</b> Jean-Pierre, <i>canton de Pélissanne</i>	<b>M. CHERUBINI</b> Hervé, <i>canton de Saint-Rémy-de-Provence</i>
<b>M. MARTINET</b> Mario, <i>canton de Berre l'Etang</i>	<b>M. BARTHELEMY</b> Denis, <i>canton de Saint-Marcel</i>
<b>M. BRES</b> Maurice, <i>canton d'Orgon</i>	<b>M. JIBRAYEL</b> Henri, <i>canton du Verduron</i>
<b>M. GERARD</b> Jacky, <i>canton de Lambesc</i>	<b>M. VIGOUROUX</b> Frédéric, <i>canton d'Istres-Nord</i>
<b>M. VULPIAN</b> Claude, <i>canton d'Arles-Est</i>	<b>M. TONON</b> Michel, <i>canton de Salon-de-Provence</i>
<b>M. FONTAINE</b> Daniel, <i>canton d'Aubagne-Ouest</i>	<b>M. CHARRIER</b> Jean-Marc, <i>canton de Port-Saint-Louis-du-Rhône</i>
<b>M. TASSY</b> Roger, <i>canton de Trets</i>	<b>Mme GARCIA</b> Danièle, <i>canton de Roquevaire</i>
<b>M. CONTE</b> Daniel, <i>canton d'Eyguières</i>	<b>Mme CARLOTTI</b> Marie-Arlette, <i>canton des Cinq avenues</i>
<b>M. BURRONI</b> Vincent, <i>canton de Châteauneuf-Côte Bleue</i>	<b>Mme ECOCHARD</b> Janine, <i>canton de La Capelette</i>
<b>M. RAIMONDI</b> René, <i>canton d'Istres-Sud</i>	<b>M. GACHON</b> Loïc, <i>canton de Vitrolles</i>
<b>M. JORDA</b> Claude, <i>canton de Gardanne</i>	<b>M. CHARROUX</b> Gaby, <i>canton de Martigues-Est</i>
<b>M. REY</b> Maurice, <i>canton de Montolivet</i>	<b>M. BOUVET</b> Jean-Pierre, <i>canton d'Aix-en-Provence Nord-Est</i>
<b>Mme VASSAL</b> Martine, <i>canton de Saint-Giniez</i>	<b>M. GARNIER</b> Didier, <i>canton de Sainte-Marguerite</i>

**IV/ ASSISTENT AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC VOIX CONSULTATIVE**

1. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
2. Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;
3. Les représentants des sapeurs-pompiers en qualité de membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône :

• Officiers professionnels

Titulaire : **M. HARROUE** Laurent  
Suppléant : **M. BISCAY** Jean-Frédéric

• Officiers volontaires

Titulaire : **M. VARYN** Marian  
Suppléant : **M. BAGOUSSE** Georges

- Non officiers professionnels

Titulaire : **M. SABATIER** Yvan  
Suppléant : **M. PERRIN** Nicolas

- Non officiers volontaires

Titulaire : **M. JOLIOT** Marc  
Suppléant : **M. PAUL** Pascal

#### **V/ ASSISTENT DE PLEIN DROIT AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- **Le Préfet ou son représentant**
- **Le Payeur départemental, comptable de l'établissement**

#### **ARTICLE 3 :**

MM. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches-du-Rhône et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône.

**Le Préfet**



**Hugues PARANT**





PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011123-0002

signé par Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel de la Protection des  
Populations  
le 03 Mai 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale de la Protection des Populations  
Pôle Coordination de la Prévention et Planification des Risques

Agrément du CFPPA pour les formations  
SSIAP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS

Marseille, le 03 MAI 2011

POLE COORDINATION DE LA PREVENTION ET DE LA  
PLANIFICATION DES RISQUES

N°AGREMENT: 2011-0003

---

**Arrêté portant agrément du centre de formation professionnelle et de promotion agricoles  
CFPPA pour la formation et la qualification du personnel permanent de sécurité incendie et  
d'assistance aux personnes des établissements recevant du public et des immeubles de grande  
hauteur**

---

LE PREFET

de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 122-17,  
R 123-11 et R 123-12 ;

VU le code de travail, et notamment les articles L 920-4 à L 920-13 ;

VU le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de  
l'Intérieur du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la  
déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la  
construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie  
et de panique, et notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63 ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales  
du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements  
recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005  
relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de  
sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur et  
notamment l'article 12 ;

VU la demande présentée le 21 Février 2011 par M.FLOUREAU, directeur de l'organisme CFPPA sis à Valabre 13548 GARDANNE CEDEX ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 26 avril 2011 ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental de la protection des populations;

## ARRETE

**ARTICLE 1:** Le bénéfice de l'agrément pour assurer la formation aux 1er, 2ème et 3ème degrés de qualification du personnel permanent du service de sécurité incendie et d'assistance à la personne (SSIAP) dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur est attribué à l'organisme CFPPA, pour une durée de 5 ans.

**ARTICLE 2:** Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3:** Le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 03 MAI 2011

Pour Le Préfet, et par délégation  
Le directeur départemental de la protection  
des populations,

  
Benoît HAAS



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011117-0009

signé par Autre signataire  
le 27 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Urbanisme

ARRETE PORTANT APPROBATION ET  
AUTORISATION D'EXECUTION DU  
PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A  
L'ALIMENTATION HTA SOUTERRAINE  
DU POSTE ZÉMANHOF À CRÉER AVEC  
DESSERTE BT DE 3 TV, ZAC SAUMATY  
SÉON AVENUE DU DOCTEUR  
ZÉMANHOF, 16EME ARRONDISSEMENT  
SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE URBANISME  
POLE APPLICATION DU DROIT DES SOLS  
UNITE CONTROLE DES ENERGIES ELECTRIQUES**

---

**ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A L'ALIMENTATION HTA SOUTERRAINE DU POSTE ZÉMANHOF À CRÉER AVEC DESSERTE BT DE 3 TV, ZAC SAUMATY SÉON AVENUE DU DOCTEUR ZÉMANHOF, 16EME ARRONDISSEMENT SUR LA COMMUNE DE:**

**MARSEILLE**

**Affaire ERDF N° 067085**

**ARRETE DU 27 avril 2011**

**N° CDEE 110001**

---

**Le Préfet,  
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de l'urbanisme;

**Vu** le Code de l'environnement;

**Vu** la loi n° 82 -213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

**Vu** la loi du 15 juin 1906 sur les Distributions d'Energie Electrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié le 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret;

**Vu** l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

**Vu** les arrêtés préfectoraux N° 2010307-19 du 3 novembre 2010 et N° 2010308-2 du 4 novembre 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône ainsi qu'à ses collaborateurs dans les matières relevant de l'exercice du Contrôle des Distributions de l'Energie Electrique.

**Vu** le projet d'exécution défini par l'article 1er du présent arrêté, dressé le 28 décembre 2010 et présenté le 4 janvier 2011 par Monsieur le Directeur d' ERDF GIR PACA OUEST Etoile, 30 rue Nogarette 13013 Marseille.

**Vu** la consultation des services effectuée le 24 février 2011 et par conférence inter services activée initialement du 28 février 2011 au 28 mars 2011 .

**Vu** les avis émis par les services suivants aux dates indiquées ci-après :

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, les 16/03/2011 et 22/04/2011

Ministère de la Défense Lyon, le 17/03/2011

M. le Directeur – SEM le 08/03/2011

M. le Directeur - France Télécom, le 17/03/2011

**Vu** l'absence de réponse dans le délais prescrits par les divers courriers aux services suivants équivalant à un avis favorable :

M. le Maire Commune de Marseille

M. le Directeur – CUMPM

M. le Directeur – GDF Distribution

**Vu** les engagements à respecter les règlements administratifs et techniques en vigueur, souscrits par Electricité de France dans le cadre du projet présenté;

Sur proposition du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:** L'exécution des travaux d'alimentation HTA souterraine du poste HTA/BT Zémanhof à créer avec desserte BT de 3 TV, ZAC Saumaty Séon Avenue du Docteur Zémanhof, 16ème Arrondissement de la commune de Marseille, telle que définie par le projet ERDF N° 067085 dont le dossier d'instruction CDEE porte le N°110001, est approuvée et autorisée aux conditions définies par les articles suivants.

**Article 2 :** Au vu des caractéristiques et dimensions des ouvrages (postes, armoires, supports, etc...) projetés ou déposés, le pétitionnaire devra respecter les procédures fixées par les règlements d'urbanisme en vigueur et se rapprocher des Services de la Mairie de Marseille pour obtenir les autorisations nécessaires pour la construction ou la démolition de ces ouvrages avant le commencement des travaux.

**Article 3 :** Les accords techniques d'occupation du domaine public sont à solliciter auprès des services de la CUMPM et de la ville de Marseille avant le commencement des travaux.

**Article 4 :** Cette autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de consulter les différents services, concessionnaires et gestionnaires de réseaux avant le commencement des travaux. L'absence de cette consultation engage la responsabilité du pétitionnaire en cas de sinistres.

**Article 5 :** Avant toute implantation du projet et réalisation des travaux, le pétitionnaire concerné devra s'assurer que les matériels et matériaux nécessités par cette opération sont préalablement autorisés à emprunter et à occuper, même temporairement, les propriétés intéressées par le projet. Ces autorisations devront être délivrées par les propriétaires et exploitants desdites propriétés.

**Article 6 :** Le pétitionnaire devra respecter impérativement les règles et prescriptions dictées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques.

**Article 7 :** Le pétitionnaire devra appliquer les Articles 55 et 56 du décret du 29 juillet 1927 modifié par les décrets n°75-781 du 14 août 1975 et n° 2003-62 du 17 janvier 2003 relatifs respectivement au commencement des travaux et à la conformité après exécution des ouvrages électriques.

**Article 8 :** Cet arrêté autorise uniquement la réalisation du projet tel qu'il est présenté. Toutes modifications de ce réseau de distribution d'énergie électrique devront faire l'objet d'une nouvelle demande. Les éventuels branchements réalisés, même ultérieurement, sur ce réseau de distribution ne sont pas régis par cette autorisation, ils devront impérativement répondre aux règles (administratives, techniques, de sûreté, de sécurité, d'urbanisme et autres.....) en vigueur dans ce domaine.

**Article 9 :** En cas de découvertes archéologiques fortuites effectuées au cours de ces travaux, informer immédiatement le service régional de l'archéologie et la mairie concernée.

**Article 10 :** Les services de la DDTM 13 précisent que toutes atteintes d'un cours d'eau ou de son lit, par l'opération projetée ou par les travaux, devront impérativement faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation répondant aux règlements fixés par la Loi Eau du Code de l'Environnement. Cette démarche devra être effectuée auprès du service compétent pour les secteurs affectés. Le pétitionnaire devra obligatoirement s'assurer d'être en conformité dans ce domaine avant le démarrage des travaux.

**Article 11 :** Les services de la Société des Eaux de Marseille (SEM) signalent, par courrier du 08/03/2011 annexé au présent arrêté, la présence d'ouvrages d'eau dans le secteur concerné par les travaux. Le pétitionnaire devra impérativement respecter les prescriptions émises par ces services et contacter le chargé d'affaire avant le démarrage des travaux.

**Article 12 :** Les services de la France Télécom signalent, par courrier du 17/03/2011 annexé au présent arrêté, la présence d'ouvrages dans le secteur concerné par les travaux. Le

pétitionnaire devra impérativement respecter les prescriptions émises par ces services et contacter le chargé d'affaire avant le démarrage des travaux.

**Article 13:** Conformément à la circulaire du 13 août 1998 du Ministère de l'Industrie, la présente autorisation sera communiquée à Monsieur le Maire de la Commune de Marseille pour être affichée aux lieux habituels pendant une durée de deux mois.

**Article 14:** Le présent arrêté, accompagné des avis émis par les services consultés portant prescriptions énoncées précédemment, est adressé au pétitionnaire qui devra s'assurer que les formalités de publicité ont bien été réalisées avant tout commencement de travaux.

**Article 15:** Les services ou personnes suivants consultés ou ayant émis un avis sont informés de la présente approbation et autorisation d'exécution:

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France  
M. le Directeur - France Télécom  
M. le Directeur – CUMPM  
M. le Directeur – GDF Distribution  
Ministère de la Défense Lyon  
M. le Directeur – SEM  
M. le Maire Commune de Marseille

**Article 16:** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Maire de la Commune de Marseille, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur d'ERDF - GIRE PACA Ouest Etoile Marseille. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 27 avril 2011

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Départemental  
Interministériel des Territoires et de la Mer  
Ingénieur en Chef du Contrôle des DEE,  
Le Chef de l'Unité du Contrôle des D.E.E

SIGNE

**Jacques OLLIVIER**





PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011094-0013

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 04 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
modification de changement de l'état civil de  
Stéphanie TACHON IBRAM Greffière

**ARRETE**

- **Portant modification de changement d'état civil** -

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008 nommant Mme Catherine **STABILE**, Greffière en chef du Tribunal administratif ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 2 mai 2006, nommant **Mlle Stéphanie TACHON**, greffière au Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** l'extrait du livret de famille en date du 16 mars 2011 produit par Melle Stéphanie TACHON ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

**Vu** l'accord du Président du Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 mai 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

- **Melle Stéphanie TACHON épouse IBRAM** est nommée greffière au Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 2** : Le reste demeure sans changement.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **4 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 4 avril 2011

La greffière en chef

**signé**

Catherine STABILE



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011094-0014

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 04 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature pour la 5ème Chambre  
à Colette DEL TRENTO Marie- France  
BONCET Christine CROCE Alain BENOIST  
et Julie FAIRIER

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008 nommant Mme Catherine **STABILE** Greffière en chef du Tribunal administratif ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 1<sup>er</sup> septembre 1992, nommant **Mme Colette DEL TRENTO**, greffier au Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

**Vu** l'accord du Président du Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Mme Colette DEL TRENTO** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de la 5<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Colette DEL TRENTO**, délégation est donnée à **Mme Marie-France BONCET**. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BONCET, délégation est donnée à **Mme Christine CROCE**. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CROCE, délégation est donnée à **M. Alain BENOIST**. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BENOIST, délégation est donnée à **Mme Julie FAIRIER**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **4 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 4 avril 2011

**La Greffière en Chef**

**signé**

**C. STABILE**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011094-0015

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 04 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 4 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature pour la 6ème Chambre  
à Stéphanie TACHON IBRAM Alain  
BENOIST Julie FAIRIER Marie- France  
BONCET et Christine CROCE

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date 20 septembre 2002, modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008, nommant **Mme Catherine STABILE** Greffière en Chef du Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** l'arrêté du 29 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 sus-visé ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 2 mai 2006, nommant **Mlle Stéphanie TACHON**, greffière au Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

**Vu** l'accord du Président du Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Melle Stéphanie TACHON épouse IBRAM** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Melle Stéphanie TACHON épouse IBRAM**, délégation est donnée à **M. Alain BENOIST**. En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain BENOIST**, délégation est donnée à **Mme Julie FAIRIER**. En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Julie FAIRIER**, délégation est donnée à **Mme Marie-France BONCET**. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BONCET, délégation est donnée à **Mme Christine CROCE**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **4 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 4 avril 2011

**La Greffière en Chef**

**signé**

**C. STABILE**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011097-0070

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 07 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 7 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature pour la 4ème Chambre  
à Ginette RIGAUD Marie- Noëlle DEGLI  
ESPOSTI et Marie- Josée BALDANZA

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 4 mars 2002 portant intégration de Madame Ginette **RIGAUD** adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe aux Anciens combattants, au Tribunal administratif de Marseille .

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008 nommant Mme Catherine **STABILE** Greffière en chef du Tribunal administratif ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R.226-6 ;

**Vu** l'accord du Président du Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Mme Ginette RIGAUD** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de la 4<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Ginette RIGAUD**, délégation est donnée à **Mme Marie Noëlle DEGLI ESPOSTI**. En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie Noëlle DEGLI ESPOSTI**, délégation est donnée à **Mme Marie Josée BALDANZA**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **7 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 7 avril 2011

**La Greffière en Chef**

**signé**

**C. STABILE**





PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011097-0071

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 07 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 7 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature pour la 7ème Chambre  
à Isabelle ALCALA Danielle SIBILLE et  
Valérie FESQUET

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008 nommant Mme Catherine STABILE Greffière en chef du Tribunal administratif ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 17 février 2009, nommant **Melle Isabelle ALCALA**, greffière au Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R.226-6 ;

**Vu** l'accord du Président du Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **Melle Isabelle ALCALA** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de la 7<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Melle Isabelle ALCALA**, délégation est donnée à **Mme Danielle SIBILLE**. En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Danielle SIBILLE**, délégation est donnée à **Mme Valérie FESQUET**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **7 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 7 avril 2011

**La Greffière en Chef**

**signé**

**C. STABILE**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011117-0008

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 27 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 27 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature à Alain GIACOBBI  
Abdelaziz AHRARAD et Sylviane AZNAR

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 29 mars 2011, portant mutation M. Alain **GIACOBBI** au Tribunal administratif de Marseille à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008 nommant Mme Catherine **STABILE**, Greffière en chef du Tribunal administratif ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R.226-6 ;

**VU** l'accord du Président Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **M. Alain GIACOBBI** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de sa section.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain GIACOBBI** délégation est donnée à **M Abdelaziz AHRARAD** et à **Mme Sylviane AZNAR**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du Tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **27 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 27 avril 2011

**LA GREFFIERE EN CHEF**

**signé**

**C. STABILE**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Arrêté n °2011119-0008

signé par Le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de MARSEILLE  
le 29 Avril 2011

Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Pôle de Coordination et de Pilotage interministériels  
Mission Courrier

Arrêté du 29 avril 2011 du Tribunal  
Administratif de MARSEILLE portant  
délégation de signature à Alain CAMOLLI  
Cécile JAUBERT et Daniel CREMIEUX

**ARRETE**

**- Portant délégation de signature -**

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date 20 septembre 2002, modifié par l'arrêté du 29 septembre 2008, nommant **Mme Catherine STABILE** Greffière en Chef du Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** l'arrêté du Président du Tribunal administratif en date 18 novembre 1997, nommant **M. Alain CAMOLLI**, greffier au Tribunal administratif de Marseille ;

**VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 226-6 ;

**VU** l'accord du Président Tribunal administratif de Marseille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à **M. Alain CAMOLLI** à l'effet de signer les actes de procédure courante concernant les affaires de sa chambre.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CAMOLLI, délégation est donnée à **Mme Cécile JAUBERT**. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme JAUBERT, délégation est donnée à **M. Daniel CREMIEUX**.

**ARTICLE 3** : La Greffière en Chef du Tribunal administratif de Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à dater du **29 avril 2011** et qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, 29 avril 2011

LA GREFFIERE EN CHEF

**signé**

**C. STABILE**



PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Autre

Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Délégation de signature Recette des Finances  
d'Aix en Provence

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE  
16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

---

### Délégations de signature

---

Je soussigné Jean-Paul JOUBERT, Administrateur des Finances Publiques, chargé de la Recette des Finances d'Aix-en-Provence, déclare :

Consentir les délégations générales suivantes aux noms de :

Madame Catherine NICOL, Receveur-Percepteur , qui reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma fonction et aux affaires qui s'y rattachent.

Madame Anne-Marie QUETGLAS, Mademoiselle Nathalie PAYET, Madame Murielle JAVION, Inspecteurs du Trésor Public, qui reçoivent les mêmes pouvoirs pour n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celui de Madame Catherine NICOL, sans que cette mesure soit opposable aux tiers.

Monsieur Christian JEAN, Contrôleur Principal du Trésor Public, qui reçoit de semblables pouvoirs à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celles de Mesdames NICOL et QUETGLAS.

Mesdames Françoise BERTHELOT, Maryvonne RAMBAUD, Nadine LEVY, Monsieur Patrick CLEMENT, Contrôleurs Principaux du Trésor Public, qui reçoivent de semblables pouvoirs néanmoins à la condition de n'en faire usage que dans les conditions ci-dessus mentionnées et en cas d'empêchement de M. JEAN.

Madame Jacqueline BACOT, Contrôleur du Trésor Public, qui reçoit de semblables pouvoirs néanmoins à la condition de n'en faire usage que dans les conditions ci-dessus mentionnées et en cas d'empêchement de M. JEAN.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que chacun de mes mandataires aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Aix en Provence, le 25 mars 2011

L'Administrateur des Finances Publiques Territorial,  
Chargé de la Recette des Finances d'Aix en Provence

Signé  
Jean-Paul JOUBERT





PREFECTURE DES BOUCHES- DU- RHONE

## Autre

Les autres Directions Régionales  
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Délégations de signature CHORUS- CSP



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES DU RHONE  
16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

---

### Délégations de signature

---

L'administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône,

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Bernard PONS, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 2010340-4 du 6/12/2010 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Bernard PONS, AGFIP, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre les directions délégantes et la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

#### **Arrête :**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à

- Geneviève COMET, inspectrice départementale
- Thierry DEUTSCHE, inspecteur
- Geneviève VERT, contrôlease principale
- Jeannine DE VELLIS, contrôlease principale
- Marcel TRAMONI, contrôleur principal
- Patricia QUARANTA, contrôlease
- Sandrine CORBI, contrôlease
- Emmanuel BAUMEL, contrôleur
- David BENAMO, contrôleur

- Stéphane JANIN, contrôleur
- Céline VALENTIN, contrôlease
- Marie-Christine POLGE, agente administrative principale
- Yolande BOUCHET, agente administrative principale
- Corinne DELLO-JACOVO, agente administrative principale
- Régis PERETTONI, agent administratif principal
- Brigitte KAKOU, agente administrative principale
- Christine BOURRY, agente administrative principale
- Isabelle ORTUNIO, agente administrative principale
- Sandrina MALFAIT, agente administrative principale
- Katell GELLY, agente administrative principale
- Virginie MARC, agente administrative principale
- Sandrine DAGNEAUX, agente administrative principale
- Valérie NASONE, agente administrative principale
- Corinne DEMANIE, agente administrative principale
- Catherine EMONIDE, agente administrative principale
- Frédérica FERNANDEZ, agente administrative principale
- Bernard VOGT, agent administratif principal
- Christine VICTOR, agente administrative principale
- Jacqueline RAHARISSON, agente administrative principale
- Mathieu ANDRAUD, agent administratif
- Patricia MILITO, agente administrative
- Patrice ROBIN, agent administratif

à l'effet d'engager et valider le service fait des dépenses des ministères du « bloc 3 » :

- ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie,
- ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
- ministère de la Culture et communication,
- ministère du Travail, de l'emploi et de la santé,
- ministère des Sports.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à

- Geneviève COMET, inspectrice départementale
- Thierry DEUTSCHE, inspecteur
- Jeannine DE VELLIS, contrôlease principale
- Sandrine CORBI, contrôlease
- Emmanuel BAUMEL, contrôleur
- Marie-Christine POLGE, agente administrative principale
- Régis PERETTONI, agent administratif principal
- Christine BOURRY, agente administrative principale

- Sandrina MALFAIT, agente administrative principale
- Sandrine DAGNEAUX, agente administrative principale
- Frédérica FERNANDEZ, agente administrative principale
- Patricia MILITO, agente administrative

à l'effet d'initier et valider les demandes de paiement concernant les dépenses de subventions et les frais de déplacement des ministères du « bloc 3 » :

- ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie,
- ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
- ministère de la Culture et communication,
- ministère du Travail, de l'emploi et de la santé,
- ministère des Sports.

**Article 3** - La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2011.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Marseille, le 4 avril 2011

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur du pôle pilotage et ressources  
de la direction régionale des finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du Rhône,

Signé  
Bernard PONS